

Demande d'injonction par Châteauguay concernant le service d'eau potable :

Léry obtient gain de cause

Léry, le 23 juin 2025 – Depuis quelques mois, Châteauguay a cessé les discussions avec Léry concernant notre entente intermunicipale sur le service d'eau potable et elle a présenté le 13 juin dernier une demande d'injonction provisoire visant à nous empêcher tout branchement et raccordement à son réseau d'alimentation en eau ou d'aqueduc, en lien avec le projet de construction du Quartier de l'école.

Dans le jugement rendu par la Cour supérieure le 16 juin dernier (disponible sur demande), Léry a obtenu gain de cause dans sa lutte juridique contre Châteauguay, concernant cette demande provisoire, qui aurait pu perturber les travaux d'infrastructures essentiels pour le développement du Quartier de l'école.

Notamment, le Tribunal a rejeté cette demande provisoire en statuant qu'il n'y avait aucune urgence pour l'émettre, que Châteauguay ne subit pas de préjudice sérieux et irréparable et que la prépondérance des inconvénients milite en faveur de Léry et du promoteur du Quartier de l'école, confirmant ainsi l'importance du projet pour le développement régional et la préservation des engagements financiers déjà réalisés.

Un partenariat stratégique pour le développement local

Rappelons que la Ville de Léry, bien que n'utilisant que 1 % des services de la station d'eau de Châteauguay, contribue depuis plus de 10 ans au financement de celle-ci, en défrayant 2,3 % de ses coûts de maintien. Cette entente intermunicipale avait été conclue en prévision du projet du Quartier de l'école qui allait démarrer en juin 2021, et la continuité des travaux était essentielle pour l'avenir de la municipalité.

Le maire de Léry, Kevin Boyle, salue la décision du Tribunal, affirmant qu'elle marque un pas important vers l'achèvement de ce projet, un levier essentiel pour la croissance et le dynamisme de la Ville de Léry. « Le Quartier de l'école ne représente pas seulement un développement immobilier, mais une véritable opportunité d'attirer de nouveaux résidents dans notre belle ville », entrevoit-il.

Léry réitère son ouverture au dialogue

Cette décision judiciaire marque un tournant positif pour Léry, qui réitère son ouverture à s'asseoir à la table de négociation avec Châteauguay, comme elle l'a toujours offert par le passé. « Nous sommes convaincus qu'en révisant de bonne foi les termes de l'entente, celle-ci sera mieux adaptée à nos besoins respectifs et qu'elle sera mutuellement avantageuse pour nos deux municipalités.

- 30 -

Source et renseignements :

Chloé Beaudoin-Lejour

Responsable, loisirs, sports et vie culturelle
et coordonnatrice des communications
450 692-6861, poste 230 | cblejour@lery.ca